

## *Avis public*

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la municipalité de Preissac, QUE :

- 1) En date du 2 mai 2018 Madame Lise Bernier et Monsieur Denis Lacroix, ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 108, chemin des peupliers à Preissac, sur le lot 4 591 988 cadastre du Québec;
- 2) Cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser les marges avant du garage à 6.84 mètres et de la résidence à 6.03 plutôt que 7.25 mètres, ainsi que la superficie totale des bâtiments secondaires à 123.03 mètres carrés plutôt que 120, en contravention avec l'article 7.2 du règlement de zonage N° 239-2014 de la municipalité de Preissac.
- 3) Cette demande de dérogation mineure sera présentée au conseil de la Municipalité de Preissac lors de la séance régulière du 12 juin 2018 devant se tenir à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides à Preissac, à compter de 19 :00 h afin qu'il statue sur celle-ci;
- 4) Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage 239-2014 de la municipalité;
- 5) Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de sa séance régulière du 12 juin 2018.

**DONNÉ À PREISSAC CE 28E JOUR DE MAI 2018.**

**Gérard Pétrin, directeur général**